Image not found or type unknown

Conditions d'engagement des expatriés en République démocratique du Congo

publié le **25/02/2022**, vu **588 fois**, Auteur : NENDAKAlegal

Le droit congolais subordonne la signature du contrat de travail d'un expatrié à la détention préalable d'une carte de travail nationale pour travailleurs étrangers qui a une durée qui ne peut dépasser deux ans.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés